



# DOSSIER DE CANDIDATURE A L'ENTREE EN CHAM



## COLLEGE MICHELET DE LENS

### CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL De LENS

#### 2025-2026 CLASSES DE 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>

A déposer avant le 29 mars 2025 au collège Michelet de LENS : 33 bd Basly - BP 137 - 62303 LENS CEDEX  
Mél : [ce.0622417r@ac-lille.fr](mailto:ce.0622417r@ac-lille.fr)  
03.21.28.02.52

**Rappel** : ce dossier constitue une demande de candidature, si celle-ci est validée par la commission puis par Monsieur le Directeur Académique du Pas de Calais, il reviendra à la famille de procéder aux inscriptions définitives au collège et au conservatoire de LENS.

L'admission en CHAM est soumise à l'inscription et au paiement des droits d'inscription et frais de scolarité au Conservatoire définis par délibération du conseil municipal de LENS.

Si ce dossier est fait dans le cadre d'une demande de dérogation, la demande de dérogation doit être faite auprès de l'Ecole de fréquentation de l'élève.

**IDENTITE ELEVE :**

NOM : .....

Sexe :  M  F

PRENOMS : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

DERNIERE CLASSE FREQUENTEE : .....

DERNIER ETABLISSEMENT SCOLAIRE : ..... VILLE : .....

ADRESSE DE L'ELEVE : .....

COLLEGE DE SECTEUR : .....

DEMANDE DE DEROGATION :  OUI  NON

VOTRE ENFANT FAIT-IL DES TESTS D'ENTREE DANS D'AUTRES SECTIONS CHAM ou AUTRE ? Lesquelles ?

.....

Si oui, veuillez indiquer votre priorité s'il était accepté dans 2 structures (OBLIGATOIRE):

.....

**REPRESENTANT LEGAL 1 :**

NOM Prénom :

ADRESSE : .....

TELEPHONE : .....

MAIL : .....

**REPRESENTANT LEGAL 2 :**

NOM Prénom :

Coordonnées à compléter si différentes du représentant légal 1

ADRESSE : .....

TELEPHONE : .....

MAIL : .....

**Quelles sont en quelques mots, les raisons pour lesquelles vous souhaiteriez que votre enfant suive ce parcours CHAM au collège :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**ACTE DE CANDIDATURE**

M , MME ..... Souhaitons par la présente **faire acte de candidature pour notre enfant** ..... **à la rentrée de septembre 2025** à la CHAM du collège Michelet de LENS.

Nous avons bien noté que :

- *Ce dossier de candidature devait être déposé ou envoyé au collège de LENS **avant le 29 mars** accompagné d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.*

- *Si le collège Michelet n'est pas collège de secteur, il faut demander **une dérogation** pour motif 6 auprès de la direction de l'école fréquentée par l'enfant pour l'admission en 6<sup>ème</sup>.*

**- Une pré-inscription au conservatoire est obligatoirement à faire avant le 29 mars (démarche pouvant être réalisée en ligne depuis la page conservatoire du site de la ville de Lens ou au directement conservatoire, 55 rue Romuald Pruvost)**

*Notre enfant, accompagné de l'un de ses représentants légaux, se présentera à l'accueil du collège Michelet de LENS le **Mercredi 30 avril 2025, pour le test d'admission** : mise en situation collective pour l'élève et entretien pour les représentant légaux avec la direction du collège et du conservatoire.*

- **Lundi 3 mars 2025 à 18h**, une réunion d'information à destination des familles des enfants intéressés se déroulera au collège Michelet de LENS

- **Les résultats seront connus courant juin** sur la liste arrêtée par Monsieur le Directeur académique. Si l'avis est favorable, il faudra donc procéder à l'inscription de l'enfant au collège Michelet de LENS et au conservatoire de LENS selon le calendrier qui vous sera communiqué alors.

Signatures : représentant légal 1 :

représentant légal 2 :

## **PARCOURS SCOLAIRE ANTERIEUR**

La CHAM permet une diplomation supplémentaire, ouvre des voies d'orientation nouvelles, développe les compétences de votre enfant, le structure, coordonne sa scolarité et des activités artistiques mais elle représente aussi un investissement pour votre enfant : 4H de plus dans l'emploi du temps, un travail musical spécifique en plus (instrument à pratiquer et connaissances musicales), de l'organisation. C'est un engagement qui se veut sur les 4 années de collège. Il est donc préférable que votre enfant n'ait pas à gérer de difficultés scolaires importantes pour s'y engager.

Nous vous demandons donc :

1. de bien vouloir faire remplir au professeur des écoles ou au professeur principal de votre enfant, l'avis circonstancié et motivé ci-dessous, relatant l'**autonomie**, les **compétences créatives** et le **comportement de l'élève**,
2. de joindre à ce dossier les **bulletins scolaires de l'année scolaire 2023-2024 et le bulletin du 1<sup>er</sup> trimestre de cette année 2024-2025**.

## **AVIS CIRCONSTANCIÉ ET MOTIVÉ DE L'ENSEIGNANT**

Professeur : ..... ECOLE/ COLLEGE : .....

**Avis général de l'enseignant sur la demande d'entrée en section CHAM :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Signature du professeur **et cachet de l'Etablissement scolaire de votre enfant:**

**Pour que votre demande d'inscription en CHAM soit prise en compte, vous devez réaliser une préinscription auprès du conservatoire avant le 29 mars.**

Celle-ci vous permettra d'indiquer, par ordre de préférence, trois choix d'instruments parmi la liste proposée et de nous faire part de la pratique musicale antérieure de votre enfant si tel est le cas. Pour rappel, tout élève peut postuler quel que soit son niveau musical. Pour les élèves débutants, il est indispensable de prendre contact avec le conservatoire pour essayer les instruments proposés avant de remplir le dossier d'inscription.

**Listes des instruments enseignés en classe à horaires aménagés :**

Flûte – hautbois – clarinette – saxophone – piano – guitare électrique – guitare basse – violon – alto – violoncelle – trompette – tuba – batterie – percussions - accordéon.

Pour pouvoir pratiquer régulièrement au conservatoire comme à la maison, votre enfant devra disposer de son propre instrument. Le conservatoire de LENS dispose d'un parc d'instruments de location pour les élèves régulièrement inscrits. Ces instruments sont loués prioritairement aux élèves débutants qui en ont fait la demande, après accord du directeur du conservatoire et sous réserve des disponibilités. Le tarif de location est fixé chaque année par délibération du conseil municipal de la ville de LENS. Toutefois, nous ne louons ni piano, ni batterie, ni percussions.

L'inscription en CHAM ne concerne pas que l'enfant, elle implique aussi la famille. Bien que l'essentiel des cours ait lieu en temps scolaire, il est à noter qu'exceptionnellement ou de manière régulière certaines disciplines peuvent être dispensées en dehors du temps scolaire.

La formation sur 4 ans comprend des auditions, des répétitions, des concerts pouvant être programmés hors temps scolaire. **Ces manifestations font partie intégrante de la formation des élèves.**

**Comment se préinscrire au conservatoire :**

1. Sur place :  
Conservatoire à Rayonnement Communal Frédéric CHOPIN  
Musique et Art Dramatique  
55 rue Romuald PRUVOST - 62300 LENS  
03 21 49 58 73  
[conservatoire@mairie-lens.fr](mailto:conservatoire@mairie-lens.fr)
2. En ligne depuis la page « conservatoire » du site de la ville de Lens